

Rapport n°9 :

**Reversement UBFC – CHU Dijon, CGFL et CHRU Besançon
dans le cadre d'un projet structurant transverse ISITE-BFC**

Rapporteur (s) :	Eric NOIRJEAN – Directeur des affaires financières
Service – personnel référent	Elodie MIGUEL Chargée du suivi budgétaire ISITE-BFC
Séance du Conseil d'administration	29 avril 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Le projet PERSONALISE est proposé comme un projet fédérateur d'ISITE-BFC au sein du domaine prioritaire 3, dédié aux soins individualisés et intégrés. Le déploiement de la médecine génomique personnalisée devient un enjeu de santé publique majeur révolutionnant les parcours de soin, et donc l'organisation du système de santé.

Le COPIL ISITE-BFC a attribué le 22 janvier 2021 une enveloppe de 4,5 millions d'euros pour les projets structurants transverses des trois axes ISITE. Le projet PERSONALISE bénéficiera d'une aide d'1 million d'Euros, le budget prévisionnel est le suivant :

- 270 000 € d'investissement TTC (Scanner Digital Panoramic FLASH III - 250 lames-de SYSME) ;
- 50 000 € pour du fonctionnement pour la technologie single cell et de séquençage unicellulaire et des réactifs pour les analyses immunologiques et métabolomiques ;
- 680 000 € pour le recrutement de personnels au sein des CHU Dijon/Besançon et du CGFL (**Reversements**).

Le reversement des fonds se décompose ainsi :

- au CHU Dijon Bourgogne pour un montant de 460 000 € ;
- au CGFL pour un montant de 120 000 € ;
- au CHRU Besançon pour un montant de 100 000 €.

Le **CHU de Dijon** recrutera à compter du 1^{er} mai 2021 et au maximum jusqu'au 31 juillet 2022 :

- 1 biologiste attaché pendant 15 mois à 0,45 ETP (27 000 €),
- 1 ingénieur-e de recherche pendant 7 mois à 0,45 ETP (14 000 €),
- 1 ingénieur-e de recherche pendant 15 mois à 0,45 ETP (44 000 €),

- 2 ingénieur·e·s de recherche pendant 15 mois temps plein (63 000€, 57 000 €),
- 1 ingénieur·e de recherche pendant 15 mois 0,4 ETP (36 000 €),
- 1 chef·fe de projet pendant 13 mois temps plein (60 000 €),
- 1 ingénieur·e d'étude pendant 7 mois à 0,45 ETP (11 000 €),
- 3 technicien·ne·s de recherche pendant 7 mois à 0,45 ETP chacun (10 000 €, 10 000 €, 11 000 €),
- 1 technicien·ne de recherche pendant 15 mois à 0,45 ETP (21 000 €),
- 1 technicien·ne de recherche pendant 14 mois à temps plein (44 000 €),
- 1 technicien·ne d'étude pendant 16 mois à 0,5 ETP (21 000 €),
- 1 datamanager pendant 15 mois à 0,45 ETP (31 000 €).

Pour ce faire, UBFC reversera au maximum la somme de **460 000 € au CHU Dijon Bourgogne** sur présentation des justificatifs RH et comptables.

Le **CGFL** recrutera à compter 1^{er} mai 2021 et au maximum jusqu'au 31 juillet 2022 :

- 2 ingénieur·e·s de recherche pendant 12 mois à temps plein (100 000 €),
- 1 technicien·ne·s de recherche pendant 8 mois à temps plein (20 000 €).

Pour ce faire, UBFC reversera au maximum la somme de **120 000 € au CGFL** sur présentation des justificatifs RH et comptables.

Le **CHRU Besançon** recrutera à compter 1^{er} mai 2021 et au maximum jusqu'au 31 juillet 2022 :

- 2 ingénieur·e·s de recherche pendant 12 mois à temps plein (100 000 €).

Pour ce faire, UBFC reversera au maximum la somme de **100 000 € au CHRU Besançon** sur présentation des justificatifs RH et comptables.

Le COPIL ISITE-BFC autorise à titre exceptionnel que des versements puissent être effectués lorsqu'il s'agit de la recherche clinique.

DELIBERATION

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver le reversement des fonds au CHU Dijon, CGFL et CHRU Besançon pour le projet envisagé.